



## Conseil exécutif

Cent troisième session  
Málaga (Espagne), 9-11 mai 2016  
Points 4 et 6 de l'ordre du jour provisoire

CE/103/4  
Málaga, 9 mai 2016  
Original : anglais

### Rapport du Comité du programme et du budget

#### I. Introduction

1. Le Comité du programme et du budget a tenu sa neuvième réunion à Málaga (Espagne), le 9 mai 2016, sous la présidence de l'Argentine. Une liste des participants est annexée au présent rapport.
2. Les membres du Comité du programme et du budget ont examiné les points et documents suivants, lesquels seront présentés au Conseil exécutif à sa cent troisième session (le 10 mai 2016) :

	Documents
Rapport du Secrétaire général : exécution du programme général de travail	CE/103/5 rev.2
Préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement 2017	CE/103/3(d)
Lignes directrices pour la préparation du programme de travail et du budget 2018-2019	Pas de document
Situation financière de l'Organisation pour 2016 (y inclus l'additif 1 : rapport d'étape de la phase postérieure à la mise en œuvre des normes IPSAS)	CE/103/7(a) et CE/103/7(a) Add.1
Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2015	CE/103/7(b)
Application de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement	CE/103/7(c)
Rapport sur les ressources humaines	CE/103/7(e)



## **II. Exécution du programme général de travail**

---

3. Le Directeur exécutif chargé du programme et de la coordination a présenté les informations les plus récentes concernant les activités menées par le secrétariat depuis la dernière réunion du Comité du programme et du budget (septembre 2015), en s'appuyant sur les documents du Conseil exécutif. Le Comité du programme et du budget a pris note de toutes les activités présentées dans le rapport et recommande au Conseil exécutif de l'approuver.

## **III. Préparatifs de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement 2017**

---

4. Le Directeur exécutif chargé des programmes opérationnels et des relations institutionnelles a présenté le plan aux fins de la célébration de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement 2017, en soulignant les objectifs clés, les activités envisagées par l'OMT et une proposition d'activités à entreprendre par les gouvernements, le secteur privé, le milieu universitaire, les organisations internationales, les ONG et la société civile, sans oublier les touristes. Le Comité du programme et du budget a pris note du rapport et recommande au Conseil exécutif de l'approuver.

## **IV. Lignes directrices pour la préparation du programme de travail et du budget 2018-2019**

---

5. Le Directeur exécutif chargé du programme et de la coordination a expliqué comment l'Organisation élabore son programme de travail et son budget tous les deux ans, sans oublier de mentionner la réalisation de l'enquête sur les priorités. Il a présenté un calendrier provisoire de l'ensemble du cycle de préparation des prochains programme de travail et budget.

6. Les membres du Comité du programme et du budget ont approuvé le calendrier pour la préparation du programme de travail et du budget 2018-2019.

7. Le Costa Rica (observateur) a demandé la parole pour proposer de réviser la pratique d'une croissance nominale nulle dans la préparation du budget de la période 2018-2019. Il a invité le Secrétariat à élaborer deux projets différents de programme de travail et de budget pour la prochaine période biennale : l'un suivant la pratique actuelle de la croissance nominale nulle et l'autre basé sur une augmentation sensible du budget de l'Organisation en rapport avec le programme de travail. Le Comité a approuvé la proposition.

## **V. Situation financière de l'Organisation (CE/103/7(a) et CE/103/7(a) Add.1)**

---

8. Le Comité a pris note du document CE/103/7(III)(a) qui fournit des informations financières au 31 mars 2016.

9. Le Comité a noté que, à la fin du mois de mars, le niveau de recouvrement des contributions de l'exercice en cours s'élevait à 8 391 977 EUR. Cela représente 64 pour cent des contributions à recevoir des Membres en 2016 (13 091 955 EUR) (52 pour cent au 31 mars 2015) et 74 pour cent des prévisions de recettes au titre des contributions (10 900 000 EUR). En conséquence, les objectifs de recettes devraient être atteints d'ici la fin de l'exercice. Si l'on ajoute les allocations budgétaires et les arriérés de contributions, les recettes budgétaires totales reçues se situent à 9 375 154 EUR, soit 73 pour cent des prévisions de recettes pour l'année (12 847 000 EUR).

10. Le Comité a pris acte que les arriérés de contributions recouverts auprès des Membres se situaient, au 31 mars 2016, à 650 176 EUR, soit 54 pour cent du montant prévu (1 214 000 EUR).

11. Le Comité a également pris acte que l'exécution des dépenses atteignait 11 734 997 EUR dont 2 787 505 EUR de dépenses effectuées et 8 947 492 EUR d'engagements de dépense d'ici à la fin de l'année (coûts de personnel compris).

12. Le Comité a prié instamment les Membres n'ayant pas encore honoré leurs obligations financières de faire le nécessaire pour régler leurs contributions de 2016 de manière à éviter des retards qui pourraient compromettre l'exécution du programme.

13. Le Comité a pris note des ajustements apportés par le Secrétaire général à la structure des programmes pour 2016. Ces ajustements font que la distribution des crédits par programme a été modifiée, ainsi qu'on peut le voir à l'annexe 1 du document CE/103/7(a).

14. Le Comité recommande que le Conseil exécutif approuve l'utilisation de la réserve spéciale pour imprévus et de la réserve de renouvellement pour financer : i) le projet de réforme du hall (sur la réserve spéciale pour imprévus) au lieu du projet relatif aux services d'imprimerie et, ii) le projet de mesure du tourisme durable et d'amélioration de la collecte et de la gestion des données touristiques (sur la réserve de renouvellement) au lieu du projet sur le système d'informations statistiques, en conservant les mêmes montants.

15. Le Comité a noté qu'un nouveau barème des traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur a été adopté avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux dispositions applicables du Statut et du Règlement du personnel. Ce barème n'entraîne aucun coût supplémentaire pour l'Organisation car il résulte d'une révision à la hausse, de 1,08 pour cent, du traitement de base des fonctionnaires appartenant à cette catégorie sachant que le coefficient d'ajustement a été réduit d'autant, de sorte que le montant global de la rémunération (traitement de base plus indemnité de poste) demeure inchangé.

16. Rapport d'étape de la phase postérieure à la mise en œuvre des normes IPSAS : Le Comité a pris note d'une part des progrès réalisés pendant la phase postérieure du projet de mise en œuvre des normes IPSAS pour : i) appuyer la conformité aux normes IPSAS et en maximiser les avantages et, ii) perfectionner Athena (le système informatique de gestion financière de l'OMT) et d'autre part de la pression que ces grands projets de transformation de l'Organisation exercent sur le secrétariat, notamment dans le domaine du budget et des finances.

17. Le Comité a noté que l'entrée en service d'Athena II est prévue pour le premier semestre 2017.

18. Le Comité encourage le Secrétaire général à continuer d'avancer dans la phase postérieure à la mise en œuvre du projet des normes IPSAS et à continuer de rendre compte au Conseil exécutif de son état d'avancement.

## **VI. Rapport financier et états financiers vérifiés de l'OMT de l'exercice clos le 31 décembre 2015 (CE/103/7(b))**

---

19. Le Comité a pris note de l'opinion favorable des commissaires aux comptes d'après laquelle les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2015 donnent une image fidèle de la situation financière de l'OMT au 31 décembre 2015 et des résultats de son activité pendant cette période, dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'OMT ainsi que des Normes comptables internationales pour le secteur public, à une exception, celle de la différence de dates de présentation des rapports d'audit de la Fondation Thémis. Le Comité a demandé au Secrétaire général de poursuivre ses conversations avec les commissaires aux comptes et le gouvernement d'Andorre afin de

résoudre le problème des différences de dates dans la vérification des états financiers de la Fondation Thémis.

20. Il prie le Conseil exécutif de recommander à l'Assemblée générale d'approuver les états financiers de l'OMT de l'exercice clos en 2015.

21. Le Comité a exprimé sa gratitude aux commissaires aux comptes (Espagne) pour leur travail.

22. Le Comité a pris note que pendant l'exercice financier 2015, le niveau des dépenses budgétaires a été maintenu dans les limites des crédits approuvés et observé que l'excédent de trésorerie avait réintégré le fonds de roulement afin de couvrir partiellement l'avance réalisée par celui-ci lors de précédents exercices.

23. Il recommande au Secrétaire général de continuer en 2016 ses démarches auprès des Membres devant des contributions à l'Organisation pour en obtenir le versement.

24. Le Comité a également pris note des transferts de crédits d'une partie à une autre du budget et entre sections à l'intérieur d'une même partie du budget qui ont été faits par le Secrétaire général à la clôture des comptes de 2015, tel que recommandé, par écrit, par les membres du Comité du programme et du budget et du Conseil exécutif, conformément à l'article 5.3 alinéas a) et b) du Règlement financier.

25. Le Comité a pris note de l'intention du Secrétaire général de modifier le point 4.01 des Règles de gestion financière comme suit : « ... Cette contribution sera considérée comme une recette diverse de la période financière en cours... » et d'inclure une nouvelle Règle de gestion financière (la 4.06) concernant l'application des contributions recouvrées : « Les contributions recouvrées s'appliquent d'abord aux arriérés les plus anciens puis aux plus récents, sauf indication contraire du Membre » tel que recommandé par les commissaires aux comptes lors de la vérification externe des états financiers de l'OMT pour l'exercice 2014.

## **VII. Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts et demandes d'exemption temporaire de l'application du paragraphe 13 des Règles de financement**

26. Le Comité a noté que les Membres effectifs Nicaragua et République démocratique populaire lao avaient respecté scrupuleusement les engagements pris en ce qui concerne le règlement de leurs contributions jusqu'à l'année en cours, celle-ci comprise.

27. Le Comité a noté avec satisfaction que les Membres effectifs Mali et Ex-République yougoslave de Macédoine n'étaient plus visés par les dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement et/ou de l'article 34 des Statuts, étant donné qu'ils avaient liquidé leurs arriérés de contributions en partie ou en totalité.

28. Le Comité approuve le plan de paiement présenté par le Membre effectif Mauritanie pour le règlement de ses arriérés de contributions.

29. Le Comité a par ailleurs noté que, conformément à la résolution A/RES/646(XXI), les dispositions de l'article 34 des Statuts sont de nouveau applicables aux Membres effectifs Guinée, Niger, Ouganda, Togo et Yémen, ainsi qu'aux Membres affiliés Fédération Inter-États des Syndicats des Agences de Voyages et de Tourisme de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (FISAVET) et Fundação CTI Nordeste.

---

**VIII. Rapport sur les ressources humaines**

---

30. Le Comité a pris note des informations fournies par le rapport sur les ressources humaines de l'Organisation et invité le Conseil exécutif à approuver les amendements du Règlement du personnel figurant à l'annexe I du document CE/103/7(e) « Revised Compensation Package for Professional and Higher Categories Amendments to the Staff Regulations and Staff Rules » conformément à la résolution A/RES/70/244 de l'Assemblée générale des Nations Unies, avec les dates d'entrée en vigueur y étant indiquées. En outre, le Comité a demandé au Conseil exécutif de prendre note du rapport du fonctionnaire chargé de la déontologie et de le remercier pour le travail réalisé.

---

**IX. Lieu et date de la dixième réunion du Comité du programme et du budget**

---

31. La dixième réunion du Comité du programme et du budget aura lieu immédiatement avant la 104<sup>e</sup> session du Conseil exécutif.

---

**X. Suites à donner par le Conseil exécutif**

---

32. Le Conseil exécutif est invité à approuver les recommandations exposées dans le présent rapport et documents correspondants.

## Annexe I. Liste des participants

<b>I. Présidence</b>	
<b>Argentine</b>	M. Jose Gustavo Santos Ministre Ministère du tourisme  Mme. Ana Garcia Allievi Assistante technique Ministère du tourisme
<b>II. Membres du Comité</b>	
<b>Arabie saoudite</b>	Mme Basmah Al-Mayman Directrice du Département des Organisations et Comités internationaux Commission saoudienne pour le tourisme et le patrimoine national
<b>France</b>	M. Michel Durrieu Directeur Ministère des affaires étrangères
<b>Hongrie</b>	M. Joseph Nemeth Directeur Office national du tourisme de Hongrie
<b>Inde</b>	M. Suman Billa Secrétaire associé Ministère du tourisme  M. Vikram Misri Ambassadeur Ambassade d'Inde en Espagne  M. Pravir Chakravorty Directeur Tourisme Inde
<b>Japon</b>	M. Yuichiro Masuda Directeur Ambassade du Japon en Espagne  M. Koichi Takatsuki Directeur des relations touristiques internationales Agence japonaise du tourisme, Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme  Mme Yuri Furusawa Vice-Commissaire Agence japonaise du tourisme, Ministère de l'aménagement du territoire, des infrastructures, des transports et du tourisme
<b>Malaisie</b>	M. Hong Peng Ong Secrétaire général Ministère du tourisme et de la culture  M. Khaironizam Saad Assistant du Directeur principal Ministère du tourisme et de la culture  M. Mohd Hafiz Khar Administrateur spécial auprès du Secrétaire général Ministère du tourisme et de la culture
<b>Mexique</b>	Mme Anabella Barbosa Chiñas Directrice adjointe pour les Organisations internationales SECTUR

<b>Représentant des Membres associés</b>	M. Jan Korthoutd Directeur – Conseiller de politique touristique Ministère flamand des affaires étrangères Flandres
<b>III. Observers/Observateurs/Observadores</b>	
<b>Costa Rica</b>	M. Hermes Navarro del Valle Responsable d'attraction des investissements Institut touristique du Costa Rica
<b>Espagne</b>	M. José Leandro Consarnau Guardiola Sous-directeur général des Organismes internationaux techniques Ministère des affaires étrangères et de la coopération  M. Ricardo Losa Giménez Assistant du Sous-directeur général des Organismes internationaux techniques Ministère des affaires étrangères et de la coopération
<b>Palestine</b>	M. Amer Odeh Ambassadeur Mission diplomatique palestinienne en Espagne
<b>Paraguay</b>	Mme Carmen Silva Directrice générale par intérim SENATUR
<b>Pérou</b>	M. Walter Vizarreta Directeur adjoint de marketing et prévisions PROMPERU
<b>Soudan</b>	M. Mohammed Abdalla A. Ahmed Ambassadeur Ambassade de la République du Soudan en Espagne
<b>Zimbabwe</b>	M. Karikoga Kaseke Directeur général Administration du tourisme du Zimbabwe  M. Stuart H. Comberbach Secrétaire permanent Bureau du Président et Cabinet
<b>Membres affiliés</b>	M. Alexandr Eliseev Russian Travel Guide Co. Ltd. Fédération de Russie
<b>Secrétariat de l'OMT</b>	
M. Taleb Rifai Secrétaire général  M. Zoltan Somogyi Directeur exécutif chargé du programme et de la coordination  M. Marcio Favilla Directeur exécutif chargé des programmes opérationnels et des relations institutionnelles  M. José García Blanch Directeur de l'administration et des finances  M. Philippe Lemaistre Chef de programme et coordination	